

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

Date de convocation :

03 octobre 2019

Date d'affichage :

15 octobre 2019

Objet2. Budget communal : DM
N°2

De la commune de CROMARY

Séance du 11 octobre 2019 à 20 heures 20

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. BERGER Jean

Étaient présents :

G. BERTIN - A. LETONDAL - P. BOUCHATON - M. VOYNNET - D. COTE-COLISSON - P. MASSON - Mmes S. PAQUELET - H. COLOTTE
Absent excusé : P. KERGOAT
Absent : S. MORANNE

Secrétaire de séance :

Mme COLOTTE Hélène

Le Maire présente le comparatif du budget réalisé à ce jour et explique qu'il convient de modifier les prévisions de la section de fonctionnement aux chapitres 011 et 70. Il propose les modifications suivantes :

- article 7022 RF : + 20 000 €,
- article 615228 DF : + 5 000 €,
- article 615231 DF : + 5 000 €,
- article 60633 DF : + 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du Maire et décide les modifications budgétaires suivantes :

- chapitre 70, article 7022 RF : + 20 000 €,
- chapitre 011 :
 - article 615228 DF : + 5 000 €,
 - article 615231 DF : + 5 000 €,
 - article 60633 DF : + 10 000 €,

et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Envoyé en préfecture le 15/10/2019

Reçu en préfecture le 15/10/2019

Affiché le

ID : 070-217001890-20191011-111020192-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .
Publié ou notifié le .

Fait à CROMARY, le 15 octobre 2019

Jean BERGER, Maire